



Résidence Les Rochers Blancs 1,
2 Route du Viellaret, La Joue du Loup,
05250 – Le Dévoluy

Tel : +33(0)4. 84. 830. 801
Courriel : contact@ciqjdl.com
Web : www.ciqjdl.com

Monsieur le Président, Serge EYSSERIC
Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy

7 Rue de la Tuilerie
05400 Veynes

Le Dévoluy, le lundi 20 juillet 2026,

Objet : La Joue du Loup (05250) – Ordures ménagères (insalubrité et dysfonctionnements)
Demande de rendez-vous urgent
Et demande de consultation de documents administratifs

Monsieur le Président,

Suite à nos derniers échanges à l'automne 2025, nous souhaitons attirer votre attention sur les nouvelles difficultés constatées à La Joue du Loup (Commune du Dévoluy) concernant la collecte des ordures ménagères, en ce début de saison estivale.

A. Sur les traces noires aux abords de certains conteneurs semi-enterrés :

Comme en 2024 et en 2025¹, des traces noires malodorantes sont visibles sur la voie publique aux abords de plusieurs groupes de conteneurs semi-enterrés.

C'est le cas du groupe situé à proximité de la crèche, de la pizzeria et de la boulangerie (5 / 7 Rond-Point du Prayau)², de celui implanté devant l'Horizon Blanc (2 Rond-Point du Prayau)³, de celui situé face à l'accrobranche (intersection entre la Route du Viellaret et l'Impasse des Fontettes)⁴, ainsi que de celui face au parking de l'O'dycéa (Rue des Bains)⁵.

Comme déjà précisé, ces traces noires sont des dépôts de lixiviat, dans lesquels les sacs des conteneurs semi-enterrés y baignent depuis de nombreuses années.

Nous insistons sur la préoccupante situation aux abords de la crèche, de la pharmacie et des commerces de bouche : **ces écoulements insalubres présentent un risque sanitaire pour l'ensemble des usagers, notamment les enfants.**

Pour rappel, ce même risque s'étend aussi à l'écosystème de notre territoire, lorsque la pluie rince la voie publique polluée vers le réseau pluvial, puis vers l'environnement.

¹ Cf. annexes 1, 2 et 3

² Cf. annexe 4

³ Cf. annexe 5

⁴ Cf. annexe 6

⁵ Cf. annexe 8

Par courrier en date du 4 novembre 2025, votre intercommunalité indiquait :

« la Joue du Loup étant sur une nappe phréatique, une infiltration d'eau se produit dans certaines colonnes. Afin de limiter ce phénomène, des sondages préalables seront réalisés avant toute nouvelle implantation ; le cas échéant la solution de containers aériens sera proposée à la commune à défaut du choix d'un autre lieu d'implantation. »

Où en est le projet de déplacement des conteneurs semi-enterrés noyés par la nappe phréatique, abordé il y a désormais deux ans en été 2024 ?

Ce danger sanitaire ne peut plus perdurer. Notre Comité d'Intérêt de Quartier n'est plus censé vous relancer.

B. Sur le déplacement des colonnes aériennes de substitution pour le cœur de station :

L'année dernière, en compensation de la condamnation (toujours appliquée à ce jour) du groupe de conteneurs semi-enterrés face à l'aire de jeux (2 Route du Viellaret)⁶, vous aviez fait installer des colonnes aériennes de substitution derrière la Place des Boutiques, face aux Terrasses (3 Rond-Point du Prayau).

Depuis le printemps 2026, nous avons constaté le déplacement de ces colonnes aériennes vers le parking face à la Crête du Berger (41 / 43 Route du Viellaret)⁷.

Pourtant, aucune signalétique n'a été installée sur place (3 Rond-Point du Prayau)⁸ pour prévenir les usagers, et notre Comité d'Intérêt de Quartier n'a reçu aucune information alors qu'il suit attentivement la situation.

Par ailleurs, ces colonnes aériennes devaient maintenir une capacité équivalente suite à la condamnation du groupe face à l'aire de jeux : leur déplacement laisse désormais le cœur de station sans solution de substitution, alors que la fréquentation des usagers est toujours importante.

Enfin, leur nouvel emplacement (41 / 43 Route du Viellaret) n'est pas sans conséquence sur la sécurité routière : les véhicules quittant la Route du Viellaret (qu'ils tournent à gauche en direction de la sortie de la station, ou à droite vers le cœur de station) disposent d'une visibilité réduite sur les véhicules entrant dans la station en s'engageant « à l'oreille », puisque les conteneurs aériens se trouvent directement dans leur champ de vision.

C. Sur la condamnation de deux conteneurs semi-enterrés pour le verre :

Depuis le printemps 2026, deux conteneurs semi-enterrés pour le verre (au groupe de conteneurs devant la crèche et la pizzeria – 5 / 7 Rond-Point du Prayau) ont été condamnés.

Cela génère inévitablement des nuisances : les usagers se reportent soit vers des conteneurs semi-enterrés qui ne sont pas adaptés à la collecte du verre (celui des ordures ménagères notamment), soit, pire encore, déposent leurs déchets en pied de conteneurs, sur la voie publique⁹.

Certes, il s'agit du civisme et du bon sens.

⁶ Cf. annexe 16

⁷ Cf. annexe 17

⁸ Cf. annexe 18

⁹ Cf. annexe 11

Toutefois, ces nuisances résultent directement d'une absence d'information aux usagers sur les conteneurs de substitution ou de report à utiliser.

D. Sur les odeurs désagréables à proximité des conteneurs semi-enterrés :

Depuis le début de l'été, certains groupes de conteneurs semi-enterrés dégagent des odeurs désagréables, et ce dans un rayon qui ne cesse d'évoluer (odeurs inévitablement liées au lixiviat, cf. point A).

Cette situation concerne notamment le groupe en bas de la Boucle des Genévriers, celui situé face à la crèche, celui face à l'accrobranche, celui face à l'O'dycéa, celui face à l'Horizon Blanc, ainsi que celui face à l'hôtel (en bref, presque tous les groupes...).

Ces nuisances olfactives dégradent l'image de la station auprès des vacanciers, et nuisent à la qualité du cadre proposé aux usagers.

Pour donner un exemple notable : l'association « La Joue » ainsi que les prestataires d'activités du Dévoluy ont été incommodés par les relents du groupe de conteneurs face à l'Horizon Blanc, lors du marché aux activités du dimanche 19 juillet 2026 sur le parvis de l'Office de Tourisme (1 Rond-Point du Prayau).

Un véritable plan d'entretien des conteneurs semi-enterrés de la station devient indispensable. **Votre intercommunalité doit assumer pleinement sa compétence, et s'obliger à prendre des moyens lorsque ceux existants ne le permettent pas.** Encore une fois, il n'est plus possible de laisser perdurer une telle situation d'insalubrité.

E. Sur la surcharge de certains conteneurs semi-enterrés :

Au cours de la première quinzaine de juillet 2026, certains conteneurs se sont montrés saturés, aussi bien pour les ordures ménagères que pour les emballages notamment.

Cela a concerné les groupes de conteneurs semi-enterrés (et aussi aériens) face à l'accrobranche¹⁰, celui de l'O'dycéa¹¹, celui de l'hôtel (2 Impasse de Beaume Baisse)¹², et celui de la crèche¹³.

Ces signaux sont inquiétants quant aux alertes que nous formulons déjà l'année dernière, et ce surtout s'ils se manifestent déjà en début de saison estivale.

Votre intercommunalité indiquait pourtant, dans son courrier en date du 4 novembre 2025 :

« le niveau de service a été renforcé en période de forte fréquentation, notamment par une augmentation de la fréquence des collectes ».

À quelle fréquence ont été collectées les ordures ménagères jusqu'à présent, et quelle sera leur fréquence de collecte jusqu'à la fin de la saison estivale ?

¹⁰ Cf. annexes 13,14 et 15

¹¹ Cf. annexe 9

¹² Cf. annexe 7

¹³ Cf. annexe 12

Nos demandes :

Établir un **dialogue durable** entre votre intercommunalité et notre Comité d'Intérêt de Quartier devient **indispensable** pour trouver une solution pérenne.

Par la présente, **nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir dès que possible (vu l'urgence, sous quinzaine).**

Nous restons entièrement disponibles, aussi bien pour un rendez-vous en présentiel (à La Joue du Loup comme à Veynes) ou en visioconférence (nous sommes équipés et pouvons vous fournir un lien de réunion).

Nous tenons à vous rappeler que notre équipe est pleinement disposée pour échanger lorsque la volonté de collaborer existe.

En parallèle, **nous vous demandons également de bien vouloir nous communiquer les documents administratifs suivants :**

1. Les relevés de collecte des ordures ménagères à La Joue du Loup (pour tous les points d'apport volontaire) depuis le 1^{er} juillet 2025 ;
2. Les plannings prévisionnels de collecte des ordures ménagères à La Joue du Loup concernant l'été 2026, l'automne 2026, et l'hiver 2026/2027 ;
3. Les bons d'intervention ou comptes-rendus d'entretien, de lavage et nettoyage des points d'apport volontaire de La Joue du Loup depuis le 1^{er} juillet 2025 ;
4. Les rapports ou fiches d'intervention concernant la condamnation des points d'apport volontaire suivants :
 - Groupe face à l'aire de jeux, condamné en été 2025 ;
 - Colonnes semi-enterrées pour le verre, indisponibles depuis le printemps 2026.
5. Les décisions, notes ou documents ayant conduit au déplacement, au printemps 2026, des colonnes aériennes de l'arrière de la Place des Boutiques vers le parking face à la Crête des Bergers ;
6. Les études, diagnostics, sondages ou rapports techniques relatifs aux infiltrations de nappe phréatique sous les points d'apport volontaire semi-enterrés impactés ;
7. La liste actualisée des points d'apport volontaire de La Joue du Loup (incluant ceux en service, et ceux projetés).

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Secrétaire

Comité d'Intérêt de Quartier de La Joue du Loup – CIQ JDL

Annexe n°1

Photographie prise le 16 juillet 2025 à 7h18

Observations :

Groupe de conteneurs semi-enterrés face à l'aire de jeux, qui présente une grande tache noire de lixiviat sur la voie publique (qui persiste de la veille, et non de la collecte du jour).



Annexe n°2

Photographie prise le 16 juillet 2025 à 9h44

Observations :

Groupe de conteneurs semi-enterrés face à l'aire de jeux, qui présente une grande tache noire de lixiviat sur la voie publique, avec les enfants de la crèche qui passent à proximité lors de la collecte par le camion benne.



Annexe n°3

Photographie prise le 13 août 2025 à 9h20

Observations :

Groupe de conteneurs semi-enterrés entre la crèche, la boulangerie et la pizzeria, qui présente une grande tache noire de lixiviat (avec des flaques) sur la voie publique.



Annexe n°4

Photographie prise le 11 juillet 2026 à 14h15

Observations :

Groupe de conteneurs semi-enterrés entre la crèche, la boulangerie et la pizzeria, qui présente plusieurs tâches noires de lixiviat sur la voie publique.



Annexe n°5

Photographie prise le 11 juillet 2026 à 14h16

Observations :

Groupe de conteneurs semi-enterrés face à l'Horizon Blanc, qui présente plusieurs tâches noires de lixiviat sur la voie publique.



Annexe n°6

Photographie prise le 11 juillet 2026 à 14h19

Observations :

Groupe de conteneurs semi-enterrés face à l'accrobranche, qui présente plusieurs tâches noires de lixiviat sur la voie publique.



Annexe n°7

Photographie prise le 13 juillet 2026 à 11h13

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les emballages face à l'hôtel, saturé.



Annexe n°8

Photographie prise le 13 juillet 2026 à 11h16

Observations :

Groupe de conteneurs semi-enterrés face au parking de l'O'dycéa, qui présente plusieurs tâches noires de lixiviat sur la voie publique.



Annexe n°9

Photographie prise le 13 juillet 2026 à 11h17

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les emballages face au parking de l'O'dycéa, saturé.



Annexe n°10

Photographie prise le 13 juillet 2026 à 11h17

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères face au parking de l'O'dycéa, qui présente un sac poubelle dont le contenu alimentaire est en état de décomposition, ce qui génère une odeur pestilentielle dans un large rayon autour.



Annexe n°11

Photographie prise le 13 juillet 2026 à 11h22

Observations :

Conteneurs semi-enterrés pour le verre face à la crèche, qui génèrent des dépôts sur la voie publique en raison de leur condamnation sans signalétique de report aux usagers.



Annexe n°12

Photographie prise le 13 juillet 2026 à 11h22

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les emballages face à la crèche, saturé.



Annexe n°13

Photographie prise le 16 juillet 2026 à 19h52

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères face à l'accrobranche, presque saturé.



Annexe n°14

Photographie prise le 16 juillet 2026 à 19h52

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères face à l'accrobranche, presque saturé.



Annexe n°15

Photographie prise le 16 juillet 2026 à 19h52

Observations :

Conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères face à l'accrobranche, presque saturé.



Annexe n°16

Photographie prise le 18 juillet 2026 à 17h27

Observations :

Groupe de conteneurs semi-enterrés face à l'aire de jeux, condamnés et à l'abandon près d'un an après.



Annexe n°17

Photographie prise le 15 mai 2026 à 19h19

Observations :

Groupe de conteneurs aérien situés sur le parking face à la Crête du Berger, qui occulte la visibilité des véhicules qui quittent la Route du Viellaret (derrière).



Annexe n°18

Photographie prise le 15 mai 2026 à 19h20

Observations :

Ancien emplacement des colonnes aériennes derrière la Place des Boutiques, de l'été 2025 au printemps 2026, sans signalétique de report aux usagers.

On notera aussi des tâches noires de lixiviat sur la voie publique, rétablie en stationnement (zone bleue) depuis le déménagement des colonnes sur le parking de la Crête du Berger.

